



TRIBUNAL DU TRAVAIL

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

FORMULAIRE DE PLAINTE (PROCEDURE SIMPLIFIEE)

Art. 244 CPC

1. PARTIE DEMANDERESSE

NOM (ou raison sociale) : _____

PRENOM(S) : _____

Date de naissance : _____ Etat civil : _____

Nombre d'enfants : _____ No AVS : _____

Nationalité : _____ Permis de travail : _____

Profession : _____ certificat fédéral Oui
de capacité Non

Genre d'occupation : _____

ADRESSE : _____ **NP** : _____ **LOCALITE** : _____

No de téléphone : _____ No de natel : _____

Adresse E-Mail : _____

Interprète nécessaire ? Oui Non Langue : _____

Membre d'un syndicat Oui Non
Si oui, indiquer nom et adresse: _____

Mandataire Oui Non
Nom et adresse du mandataire: _____

2. PARTIE DEFENDERESSE

NOM / RAISON SOCIALE : _____

PRENOM : _____ **SIEGE SOCIAL** : _____

ADRESSE : _____ **NP** : _____ **LOCALITE** : _____

No de téléphone : _____ No de natel : _____

Adresse E-Mail : _____

Interprète nécessaire ? Oui Non Langue : _____

Mandataire Oui Non
Nom et adresse du mandataire: _____

3. RELATIONS DE TRAVAIL

CONTRAT DE TRAVAIL : Oral Ecrit (copie à joindre)

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ? OUI (Copie à joindre) NON

CONTRAT COMMENCE LE : _____

TEMPS D'ESSAI : _____ du _____ au _____

LIEU DE TRAVAIL : _____

4. CONDITIONS DE TRAVAIL

Convenues entre les parties

TAUX D'OCCUPATION : Plein temps Temps partiel

HORAIRE DE TRAVAIL CONVENU ? : OUI NON

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE : _____

DROIT AUX VACANCES CONVENU (Nombre de semaines ou jours / an) : _____

SALAIRE AU MOIS : Frs. brut : _____ Frs. net : _____

SALAIRE à L'HEURE : Frs. brut : _____ Frs. net : _____

PARTICIPATION AUX RESULTATS : OUI NON

CHARGES SOCIALES : % : _____

13ème salaire : Oui Non

Gratification : Oui Non

Indemnité pour les frais : Frs. net : _____

5. FIN DES RELATIONS DE TRAVAIL

(cocher ce qu'il convient)

Contrat toujours en cours ? Oui Non

Fin des relations de travail le (date) : _____

Cessation d'un commun accord : OUI NON Date : _____

Congé donné par : Employeur Employé/e

Délai de congé ordinaire Congé avec effet immédiat

Par écrit (pièce à fournir) Par oral

Congé donné le : _____ Pour le : _____

Résiliation immédiate prononcée le : _____

Dernier jour de travail: _____

Congé motivé par écrit? Oui (pièce à fournir) Non Date : _____

Licenciement contesté par lettre du : _____

8. PIÈCES A ANNEXER

(en original ou en double lisible)

Tous les documents pertinents sont à joindre à la demande

- Autorisation de procéder (à joindre obligatoirement)
- Procuration (en cas de représentation)
- Contrat de travail
- Correspondances entre les parties (lettre de résiliation etc.)
- Fiches de salaire / Quittance / Attestations de salaire
- Décompte des heures de travail
- Certificats médicaux
- Permis de travail (A/B/F/L)
- Autres pièces invoquées _____
comme moyens de preuve (à préciser) : _____

9. INFORMATIONS ET DIRECTIVES

- 1 La requête doit être adressée avec les pièces annexées en **deux exemplaires** au :

Tribunal du travail
Service de protection des travailleurs et des relations du travail
Rue des Cèdres 5
1951 Sion

- 2 La demande doit contenir des conclusions, à savoir ce que réclame le demandeur au défendeur. Nous vous prions de distinguer clairement les montants bruts soumis aux charges sociales et les montants nets. Par exemple, dans le litige concernant une créance :
1. *Le demandeur requiert que le défendeur lui verse CHF 3'000.00 net, plus intérêts à 5 % à partir du 1.1.2011.*
 2. *Le demandeur requiert que le défendeur paie encore les charges sociales calculées sur le montant de CHF 3'500.00 brut.*
 3. *Les dépens doivent être mis à la charge du défendeur.*
- 3 Le Tribunal du travail est compétent pour des prétentions allant jusqu'à **30'000 francs brut au maximum**.
- 4 Exposé des faits et des motifs : l'objet du litige doit être décrit en quelques phrases ou mots-clés. Le demandeur doit notamment indiquer la nature de sa prétention : salaires (arriérés, vacances, heures supplémentaires...), indemnités... Fournir une motivation est possible, mais non nécessaire.
- 5 Le requérant doit signer la demande en personne s'il n'a pas de représentant. S'il a un représentant, celui-ci doit signer la demande et présenter une procuration. Si le requérant est une personne morale, seule la personne habilitée à le représenter conformément au Registre du Commerce peut signer la demande. Un extrait du Registre du Commerce à jour ou une éventuelle procuration sont à déposer.

10. EN CAS DE QUESTIONS:

Téléphone : 027 606 74 00 de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30